

**Rapport de la Commission des finances  
Préavis municipal n° 86 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour  
la reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise  
(DISREN) pour la période 2026-2031.**

Gland, le 22 septembre 2025

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

M.	Nicolas Pellet	PLR, 1er membre
M.	Alain Bringolf	GDG rapporteur
M.	Sébastien Bertherin	GDG
M.	Jérôme Frachebourg	GDG
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-e-s
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-e-s
M.	Evan Lock	GDG
M.	Rasul Mawjee	PLR
Mme	Isabelle Wegmann	UDC

s'est réunie les 1<sup>er</sup>, 12, 18 et 22 septembre 2025.

**Excusé-e-s**

Le 1<sup>er</sup> septembre : Rasul Mawjee

Le 12 septembre : Sébastien Bertherin, Isabelle Wegmann, Jérôme Frachebourg

Le 18 septembre : Iulica Gorgoni

Le 22 septembre : Iulica Gorgoni, Rasul Mawjee

**Remerciements**

Les membres de la COFIN remercient Messieurs Gilles Davoine, Municipal des Finances, de l'Economie, des Sports et des Domaines, et Julien Ménoret, Chef du Service des Finances, de l'Economie et des Sports, pour la qualité des informations fournies dans le cadre des réponses écrites à leurs questions ainsi que lors de la séance du 12 septembre 2025.

**Préambule**

Le présent préavis N° 86/2025 a pour objet la validation de la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) tel que déjà accepté en mars 2025 par le Conseil Intercommunal de Nyon, dont Gland est partie prenante. Le dispositif proposé reprend tous les éléments du dispositif actuel, tout en introduisant deux éléments nouveaux :

- le concept d'un dispositif à caractère pérenne, alors que portant jusqu'ici sur une période limitée.
- l'opportunité pour la Région d'être elle-même porteuse de projets.

## Informations

Pour davantage de perspective, commençons par un bref historique du DISREN. La notion du dispositif tel que nous le connaissons aujourd'hui remonte à 2010 lorsque des représentants de 40 communes du district de Nyon élaborèrent un premier concept de projets d'investissements régionaux et de leurs financements. Présenté au Conseil Intercommunal de Nyon en 2012, ce dispositif d'investissement a tout d'abord été refusé, pour motif principal que son fonctionnement reposait sur une répartition des coûts qui s'avérait trop élevée pour certaines communes du district.

Une seconde mouture du DISREN, tel que nous le connaissons, est ensuite acceptée en 2015. Les critères d'acceptation irréalistes du premier projet sont allégés. Ainsi, les trois quarts des communes membres du Conseil régional et l'équivalent des trois quarts de la population représentée (contre 90% auparavant !) suffisent pour valider les projets. Mais le principal changement consiste dans la mise en place d'un garde-fou financier sous forme d'un plafond de 0.9 du point d'impôt communal sur l'ensemble des projets décidés dans l'année + 0.1 point financé par les rentrées IGI-DMU (impôt sur les gains immobiliers et droits de mutations) des communes. Ce plafonnement équivaut à un point d'impôt communal au maximum. Pour Gland, la part communale aux investissements du DISREN est toujours restée bien en-deçà de ce plafond de 1 point d'impôt, la moyenne annuelle de nos subventions se chiffrant à CHF 254'739.- pour les années 2021-2024, soit un total de CHF 1'014'956.- incluant une correction hors décompte pour 2021. Au vu des futurs projets budgétés ces prochaines années, il est attendu que nos subventions en faveur du dispositif restent largement inférieures à ce plafond.

Le DISREN est entré en vigueur de 2016 à 2019, avec des reconductions pour des durées de cinq ans, correspondant à la durée d'une législature. C'est sur la reconduction 2026-2031 que nous devons nous prononcer, afin de couvrir la dernière année de la prochaine législature et de laisser le temps aux autorités de terminer les projets en cours.

La COFIN renvoie aux pages 2 et suivantes du préavis pour toutes les explications portant sur le contexte, le fonctionnement et les enjeux actuels et futurs du DISREN.

## Délibérations et conclusions

Depuis sa mise en œuvre, le DISREN a prouvé sa grande utilité avec pas moins de 30 préavis financés par ce biais pour un montant total de plus de CHF 14 millions, au bénéfice d'une vingtaine de communes. Ces préavis concernaient des thématiques et des natures les plus diverses :

- Environnement : aide à des mesures agroécologiques
- Mobilité : arrêt de bus, piste cyclable, passage sous-voie CFF (Gland)
- Sport : complexe sportif
- Infrastructures : parking ou abattoir
- Culture : maison du vin et musée, etc...

Grâce à ce dispositif, certaines petites communes se sont lancées dans des projets car elles savaient qu'elles obtiendraient des soutiens financiers régionaux. Le DISREN permet ainsi des réalisations concrètes, bénéfiques pour le tissu local économique et social, tout en développant une solidarité tangible et financièrement supportable entre communes.

Au vu des informations ci-dessus, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 86 en prenant les décisions suivantes :

- I. - d'accepter le préavis n° 86 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2026-2031 ;
- II. - d'accorder le crédit de CHF 4'327'434.- et autoriser la Municipalité à emprunter ce montant ;
- III. - de reconduire le DISREN sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0.9 point d'investissement et 0.1 point de sauvegarde) ;
- IV. - de reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix ;
- V. - de reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab., et de 50% sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années ;
- VI. - que le présent concept entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée et sera valable jusqu'en décembre 2031, soit pendant six ans.

Prend acte

- VII. - de l'amortissement du montant net de CHF 4'327'434.- sur une période de 10 ans, dès le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année qui suit l'année de référence des investissements selon le décompte du DISREN de Région de Nyon.

#### Signatures des membres de la Commission

Nicolas Pellet, 1 <sup>er</sup> membre	Alain Bringolf, rapporteur
Sébastien Bertherin	Jérôme Frachebourg
Angelita Galvez	Iulica Gorgoni
Evan Lock	Rasul Mawjee
Isabelle Wegmann	